

**D2023-11-6-8**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 16 novembre 2023 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **40**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **11**
 Nombre de membres excusés : **2**
 Nombre de membres absents : **8**

Date de convocation :
10 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :
2 4 NOV. 2023

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :
2 4 NOV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le dix novembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix novembre deux mille vingt-trois.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement

Objet : Mise en œuvre de « Défi Toit », action du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean TURMEL		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X		Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT					
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			M. Daniel BREARD		
Mme Najat LEMERAY			Mme Gislane MARIE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislane MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			M. Guy VELANY		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS			M. Lucien BAZIN		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Annie ROSSI		
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	0	11	2	8
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			40		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			51		

Mme Catherine GOURNEY LECONTE, Vice-Présidente en charge des affaires liées à la Transition Energétique et aux Mobilités, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Signé en octobre 2021 avec l'ADEME, le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) est entré depuis juillet 2023 en phase de mise en œuvre. Lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2023, les conseillers communautaires ont adopté un plan d'actions pour atteindre les objectifs de progression dans les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire.

De plus, 6 indicateurs « sobriété » ont été intégrés de manière contractuelle, l'un d'entre eux concerne l'animation de « Défi Toit ».

« Défi Toit » est un projet qui permet d'accompagner des foyers dans la transition écologique. Ce projet vise à :

- Accompagner les foyers pour faire évoluer leurs comportements vers une réduction de leur impact environnemental pour un quotidien écoresponsable et plus sobre ;
- Quantifier la réduction de l'impact environnemental en évaluant les comportements à 4 moments : T0 (mesure initiale), à T1 (en milieu de défi), à T2 (mesure à la fin de l'accompagnement) et à T3 (appel téléphonique 3 à 6 mois après la fin de l'accompagnement).
- Impulser une dynamique interne dans les foyers, et de déployer dans le territoire des ambassadeurs d'une sobriété conviviale et du quotidien.

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) accompagne 25 foyers maximum, sur les thématiques suivantes :

- Se loger
- Se déplacer
- Se nourrir
- Consommer

Les 4 thématiques se regroupent avec divers projets et compétences de l'Intercom de la Vire au Noireau : le Programme Alimentaire Territorial (PAT), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la compétence mobilité et la gestion des déchets.

Durant les 6 mois du défi, les foyers bénéficieront d'un accompagnement sur ces thématiques comportant notamment :

- un suivi individualisé,
- une aide au recueil des indicateurs,
- des animations, des ateliers et des visites.
- ... mais aussi des challenges sur la base du volontariat

Calendrier prévisionnel :

Novembre – décembre 2024	Communication et candidature des foyers volontaires
Janvier 2024	Evènement de lancement
↓	Ateliers, visites, animations diverses....
Avril-mai 2024	Evènement de mi-parcours
Septembre 2024	Clôture de l'évènement

Le coût de l'opération est de 21 105 € pour l'animation 2024.

Pour rappel, la réalisation de nos 6 objectifs de sobriété contractualisés dans le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) permettent à l'Intercom de la Vire au Noireau d'obtenir 25 000 € par an.

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 16 octobre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir en débattre et :

- d'inscrire les crédits nécessaires pour la subvention dans le cadre de l'animation ;
- d'inscrire un budget de 3 000 € pour la communication relative à l'évènement ;
- Habilitier M. le Président, ou son représentant, à signer la convention dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout document afférent à cette opération.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	51	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Coraline BRISON-VALOGNES

La 1^{ère} Vice-Présidente,
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

